

Procès-verbal du Conseil Municipal 12 avril 2019 – 20h

Le maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents : Gabin FRAY, Jocelyne JEHEL, Patrick FEIL, Pierre LEISY, Christian MAIRE, Marie Rose FONTAINE, Sandra ENGLER, Vincent RIMMELY ; le quorum est atteint,
Il précise que Marcel THOMAS a donné procuration à Jean-Pierre HESTIN, Sabine ABT à Gabin FRAY, 11 votes peuvent s'exprimer.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter
Adoption à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Acceptation d'un don
- Fixation des taux d'imposition pour 2019
- Demandes de subventions au budget général
- Vote du budget général 2019
- Vote du budget camping
- Vote du budget forêt
- Divers

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

Vincent Rimmely est proposé pour tenir ce rôle. Il sera assisté par Roselyne Diaz que le maire remercie de sa présence et pour la mise en forme des budgets 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE Vincent Rimmely comme secrétaire de cette séance

ACCEPTATION D'UN DON

A l'occasion de la rénovation intérieure de l'espace R.Hestin par des bénévoles, le CARF a ouvert une cagnotte aux personnes attachées à cette rénovation mais ne pouvant pas physiquement y participer, afin de leur permettre de manifester leur soutien à cette opération. L'objectif était de contribuer au financement du nouveau rideau de scène. Dans ce cadre, le CARF souhaite faire un don de 906,56 euros à la commune de RLF.

Le conseil municipal est invité à accepter ce don. Il est informé que cette procédure n'est pas obligatoire compte tenu des délégations que le conseil a confiées au maire en début de mandat qui comprennent l'acceptation de dons « simples ». Une simple information en point divers aurait suffi mais la trésorerie a souhaité s'appuyer sur une délibération pour effectuer l'opération comptable afférente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'accepter un don de 906,56 euros de la part du Comité d'Animation de Rombach-le-Franc

BUDGETS 2019

BUDGET GENERAL

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019.

Le maire propose, pour 2018, de maintenir les taux votés en 2015 et maintenus depuis soit :

- TH : 8.87 %
- TF sur les propriétés bâties : 10.65 %
- TF sur les propriétés non bâties : 47.72 %.

La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (- 3,66% entre 2018 et 2019, - 3,57 % entre 2017 et 2018 ; **-40% depuis 2013**) maintient notre capacité d'auto-financement à un niveau trop bas ; notre capacité de désendettement reste cependant toujours inférieure à 8 ans. La recherche d'économies en fonctionnement (charges personnel, électricité/EP, entretien courant, téléphone) reste donc plus que jamais d'actualité. Néanmoins cette année, pour réaliser les opérations d'investissement le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire.

La pression fiscale locale reste encore bien inférieure à celle exercée sur les contribuables des communes d'importance équivalente (tx moyens en 2018, en national TH 24.54, TFB 21,19, TFNB 49.67 ; dans le 68 TH 23,18 ; TFB 17,31, TFNB 67,83) ; dans le Val d'Argent seul LPV continue à maintenir des taux inférieurs à ceux de RLF. Aucune collectivité du VA n'envisage de faire évoluer ses taux cette année.

Le budget 2019 est à l'équilibre sans avoir recours à une augmentation des taux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer les taux suivants pour 2019, identiques à ceux de 2018 :

- TH : 8.87 %
- TFB : 10.65 %
- TFNB : 47.72 %

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU BUDGET GENERAL

Les demandes pour 2019, motivées, sont reprises dans le tableau joint. Compte tenu du fait que certaines associations n'ont pas encore exprimé leur besoin, il est proposé de prévoir au BP 2019 une enveloppe maximum de subventions (pour un montant total de 3100 euros, y compris la demande des pêcheurs, ce qui représente baisse proposée d'environ 5 %) destinée à satisfaire, sur décision du conseil, les éventuelles demandes justifiées ultérieures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'inscrire au budget 2019 (compte 6574) une somme de 3100 euros pour satisfaire au besoin de subventions des associations.

Décide d'inscrire au budget 2019 (compte 65737) une somme de 1300 euros pour satisfaire au besoin de subventions exprimé par des établissements publics

Décide d'inscrire au budget 2019 (compte 657371) une somme de 5650 euros pour satisfaire au besoin de subventions exprimé par les écoles.

VOTE DU BUDGET GENERAL 2019

Le budget général est présenté pour les montants suivants

| | |
|---------------------|---|
| - en fonctionnement | 580988 (543186 en 2018) (598409 en 2017) (604481 en 2016) |
| euros | |
| - en investissement | 237842 (364262 en 2018) (440205 en 2017) (508503 en 2016) |
| euros | |

Par rapport au budget 2018, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en baisse d'environ 24250 euros soit – 5,6 % (NB : le CA 2018 affiche lui-même des dépenses réelles moindre de 4,5 % par rapport au budget prévisionnel 2018). Ces chiffres traduisent la volonté de la collectivité de contenir au plus juste ses dépenses.

Le budget d'investissement est un budget transitoire pour préparer celui de 2020 ; il permettra néanmoins les principales réalisations suivantes :

- rénovation intérieure de l'espace R.Hestin (achat des matériaux)
- lancement de la transformation de l'Ecole Maternelle en Ecole Elémentaire
- diverses réalisations (parking, aménagement espaces verts, point de regroupements de bacs OM partagés...) et d'acquisition (sono et four pour espace R.Hestin...)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le budget général 2019

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|----------|----------|
| Fonctionnement | 580988 | 580988 |
| Investissement | 237842 | 237842 |

Décide la mise en application de ce budget

VOTE DU BUDGET CAMPING

Compte tenu de la baisse de la fréquentation du camping depuis quelques années, une étude a été réalisée en 2018 pour valoriser les chalets. Elle débouchera cette année sur la rénovation intérieure de deux, voire trois chalets.

Pour prendre en compte l'achat des matériaux et des nouveaux équipements, la section exploitation est en augmentation (55169 euros pour 36953 en 2018, 34629 en 2017 et 33713 en 2016).

La section investissement est en baisse (45137 euros pour 74228 en 2018, 48730 en 2017 et 22023 en 2016).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget camping 2018

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|----------|----------|
| Exploitation | 55169 | 55169 |
| Investissement | 45137 | 45137 |

Décide la mise en application de ce budget

VOTE DU BUDGET FORET

Ce budget prend intégralement en compte l'état de prévision des coupes (EPC) et le programme des travaux décidés par la délibération 2018 35°.

Les résultats d'exploitation 2018 permettent un virement au budget général ainsi qu'à la section investissement.

Les deux sections (exploitation et investissement) sont en hausse :

- exploitation : 314046 (198735 pour 2018, 235200 euros en 2017 et 265850 en 2016) prenant en compte l'EPC et les travaux votés fin 2018

- investissement 63200 (25649 euros pour 2018, 23849 euros en 2017 et 21450 en 2016) avec en particulier le début de réfection de chemins ruraux vers les écarts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le budget Foret 2018

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|----------|----------|
| Exploitation | 314046 | 314046 |
| Investissement | 63200 | 63200 |

Décide la mise en application de ce budget

Divers et tour de table

- 1) retour sur les doléances des rombéchats dans le cadre du grand débat
- 22 contributions (directes, internet ou lors de réunion publiques organisées par le maire)

Dés le départ il a été demandé de faire une distinction entre les revendications du niveau national sur lesquelles le conseil municipal peut difficilement agir et celles du niveau local. Un rappel exhaustif de ces dernières est présenté ainsi que les réponses éventuellement données depuis, ou envisagées :

**- aménagement de la RN 59 entre Val de Villé et Lièpvre : où en sommes nous ?
contournement de chatenois à faire d'urgence**

Ouverture de la procédure d'enquête publique ; les habitants sont conviés à y aller nombreux pour marquer leur intérêt voire leurs inquiétudes concernant les conséquences sur le trafic routier PL entre val de villé et LPV. Une prochaine réunion le Vendredi 26 avril .

- aménagement de la route du col de Fouchy

Nous avons reçu le Conseil Départemental (élus et agents), afin de voir s'il y a possibilité d'aménager cette route très étroite par rapport à la descente coté Bas-Rhin. Le Conseil Départemental pourrait proposer différents points qui permettraient une amélioration de la sécurité et également attirer l'attention des véhicules qui viennent de Fouchy, pour ralentir dans la descente.

- revoir la hauteur des dos d'ânes entre RLF et LPV

La commune de Lièpvre et le Conseil Départemental déclarent sans varier que ces dos d'ânes sont dans les normes. Patrick Feil propose peut être de revoir des rampes d'accès afin que la descente du dos d'âne soit moins brute. Cette proposition a déjà été faite , sans plus de succès.

- lutte contre les excès de vitesse sur les petites routes, peu ou jamais contrôlées de ce point de vue : hors séance, le maire fait part de ses Rdv réguliers avec le référent pour RLF de la brigade de gendarmerie et qu'au prochain (16 Avril), il fera une demande de contrôles aléatoires de vitesse sur notre commune.

- mettre en place un transport public performant sur le Val d'Argent

- matérialiser , aux endroits stratégiques de la traversée du village, le milieu de la chaussée

Une demande a été envoyée, début avril, au CD 68 pour prévoir rapidement le traçage de cette signalisation au sol : en attente de réponse

- mettre en place une commande groupée pour tous les villageois pour le fioul domestique (sonder les habitants, mettre en place un système d'inscription) : le

maire souhaite qu'un élu du conseil ou qu'un habitant intéressé se charge de mettre en œuvre cette proposition

- améliorer le réseau téléphonique

En 2017 le réseau Orange avait contacté la mairie pour un terrain afin d'entreposer une antenne. La mairie avait proposé deux terrains. A ce jour le réseau orange n'a donné aucune suite. A relancer.

- améliorer le déneigement en fond de vallons

Le maire rappelle le système mis en place pour réagir à l'enneigement des voies de circulation du village. Celui-ci a fait ses preuves et si, par moment, certaines voies n'ont pas été dégagées suffisamment tôt au goût des usagers, c'est que les conditions météo étaient particulièrement défavorables ; il estime que d'une manière générale, depuis quatre hivers, les services techniques ont fait preuve d'une belle réactivité et efficacité.

- aider les commerçants de proximité (y compris producteurs locaux) mais les inciter à pratiquer des prix justes qui leur permettent de vivre de leur travail tout en permettant à chacun de s'approvisionner

- combattre la surcharge en effectifs des classes de maternelle et élémentaire

Le maire explique que c'est tout l'enjeu de la mobilisation depuis le début de l'année des élus de LPV et de RLF ainsi que des parents d'élèves de l'école du Chalmont ; il rappelle les effectifs d'enfants prévus en bilingue à la rentrée 2019 et aux suivantes ; il invite les conseillers à être présents en nombre le 23 avril, prochaine journée d'action sur ce thème.

- maintenir au moins un site scolaire à RLF - mettre des classes en nombre suffisant

Le maire rappelle que c'est justement l'objectif de la transformation de l'école maternelle en école élémentaire : en accord avec la municipalité de LPV et l'inspecteur de l'EN, le site de RLF sera maintenu de manière pérenne pour l'élémentaire bilingue ; le nombre de classes correspondra au besoin.

- faire instaurer un roulement mensuel pour l'ouverture de nos 4 pharmacies de manière à éviter de sortir du territoire pour une urgence.

- mieux gérer les dépenses au niveau com com pour ne pas aggraver la fiscalité et de ce fait respecter le pouvoir d'achat des retraités

- Suppression du feu d'artifice coûteux et polluant : le maire invite le conseil à réfléchir à cette requête qui a un certain sens mais qui selon lui ne semble pas être une volonté partagée par de nombreux rombéchats

- plus de concertation avec la population : les conseillers dans leur grande majorité se déclarent surpris par une telle doléance ; beaucoup d'actions de concertation

avec la population ont été mises en œuvre sur notre commune depuis 2014 ; ils déplorent au contraire un certain manque de répondant de la part des villageois.

- **solidarité accrue avec les personnes âgées- Suivi des personnes seules**

- **Maintenir quelques magasins locaux. Et suivi de la poste .**

2)Tour de table

Sandra ENGLER demande quelques précisions sur la fiscalité.

Elle précise aussi que notre rôle est de comprendre et de permettre de résoudre certaines doléances de nos villageois, et que certaines choses pourraient être faites en local.

Elle demande où en est le projet de réaménagement de l'école maternelle en 3 classes élémentaires. L'Adaur nous a établi un projet, dont les travaux pourraient débuter en février 2020. Les demandes de subventions ont été déposées. Nous venons de recevoir un accord pour la subvention DETR soit 40 % du montant HT des travaux, en attente de réponse pour la subvention de la région qui pourrait se monter à 20 % du montant HT des travaux, et également du DSIL, subvention qui pourrait atteindre 20 % du montant HT des travaux. En fonction du niveau de performance énergétique recherchée pour le bâtiment, des subventions spécifiques seront également sollicitées. Un dossier pour obtenir des certificats d'économie d'énergie (CEE) sera monté avec Certinergie.

Sandra ENGLER souhaite que la municipalité travaille sur le transport des scolaires.

Suite à quelques requêtes de villageois, concernant les factures d'eau, elle exprime le souhait d'obtenir quelques éclaircissements en ce qui concerne la facture du SDEA, très complexe. Une explication lui sera transmise afin qu'elle puisse répondre aux différentes questions.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le maire clôture la séance.